



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 10/06/2025

Publication :
le 20/06/2025

SEANCE DU 16 JUIN 2025

Délibération n° D-2025-194

Convention de mise à disposition et d'utilisation des équipements informatiques dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Niort - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU.

Direction de l'Education

Convention de mise à disposition et d'utilisation des équipements informatiques dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Niort - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique éducative et de soutien à l'usage du numérique, la Ville de Niort a mis en place depuis plusieurs années un plan d'informatisation des écoles.

Ces dernières disposent ainsi d'un réseau pédagogique, d'outils informatiques et de solutions interactives, connectés à Internet et/ou d'un réseau administratif.

La politique de la Ville de Niort est de doter chaque école des ressources informatiques dont elle a besoin pour répondre aux objectifs de l'Éducation Nationale et ainsi permettre :

- aux élèves de faire leur apprentissage numérique,
- aux enseignants de remplir leurs missions en intégrant les nouveaux outils,
- aux directeurs de faciliter leur gestion administrative quotidienne de leur école.

Néanmoins, l'usage de ces nouvelles technologies doit être strictement encadré pour préserver la disponibilité et la sécurité du système d'information, éviter tout abus et garantir les droits et devoirs de chacun.

C'est dans cet esprit que la Ville de Niort a travaillé, en étroite collaboration avec les inspecteurs de circonscription et le conseiller pédagogique départemental au numérique, afin d'établir des règles de bonne conduite, réunies au sein d'une convention destinée à :

- prévenir les usagers de ce qui peut être fait ou non dans le cadre de leurs activités ;
- définir les limites et les compétences de chaque interlocuteur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et autoriser sa signature.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ



*CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION
DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
DE LA VILLE DE NIORT*

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du ci-après dénommée la Ville de Niort,

d'une part,

ET

L'Education Nationale, représentée par Madame Véronique GUGGIARI, directrice académique des services de l'Education Nationale des Deux Sèvres,
d'autre part,

Table des matières

PRÉAMBULE	3
LES OUTILS INFORMATIQUES.....	3
Article 1 :	3
Article 2 :	3
Article 3 :	4
L'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES	4
Article 4 :	4
Article 5 :	4
LES SERVEURS NAS ET ESPACES DE STOCKAGE « NUAGE »	5
Article 6 :	5
LES DISPOSITIFS DE SECURIT2SERVEURS NAS ET ESPACES DE STOCKAGE « NUAGE » .	5
Article 7 :	5
LA MAINTENANCE INFORMATIQUE	6
Article 7 :	6
Article 8 :	6
Article 9 :	6
Article 10 :	6
Article 11 :	6
Article 12 :	7
LA SAUVEGARDE DES DONNÉES.....	7



Article 13 :	7
LA FORMATION	7
Article 14 :	7
LES CONSOMMABLES	8
Article 15 :	8
DUREE, RESILIATION OU MODIFICATIONS DE LA PRESENTE CONVENTION	8
Article 16 :	8



PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa politique éducative et de soutien à l'usage du numérique, la Ville de Niort a mis en place depuis plusieurs années un plan d'informatisation des écoles.

Chaque école est ainsi munie d'un réseau pédagogique, d'outils informatiques et de solutions interactives, connecté à Internet et/ou d'un réseau administratif.

La politique de la Ville de Niort est de doter chaque école des ressources informatiques dont elle a besoin pour répondre aux objectifs de l'Éducation Nationale : permettre aux élèves de faire leur apprentissage numérique, aux enseignant(e)s d'effectuer leur enseignement en intégrant les outils numériques et aux directeurs(rices) de gérer leur école.

Néanmoins, l'usage de ces nouvelles technologies doit être strictement encadré pour préserver la disponibilité et la sécurité du système d'information, éviter tout abus et garantir les droits et devoirs de chacun.

C'est dans cet esprit que la Ville de Niort a choisi d'édicter des règles de bonne conduite au sein d'une convention destinée à :

- Prévenir les usagers de ce qui peut être fait ou non dans le cadre de leurs activités,
- Définir les limites de compétences de chaque interlocuteur.

LES OUTILS INFORMATIQUES

Article 1 :

La Ville de Niort met à disposition des enseignant(e)s et des enfants, les moyens informatiques nécessaires à l'accomplissement des missions pédagogiques de l'école, dans la limite d'un budget annuel voté tous les ans.

L'ensemble de ce matériel est la propriété de la Ville de Niort.

Article 2 :

L'équipement des écoles maternelles et élémentaires, en fonction des dotations prévues pour chaque périmètre, relève de la responsabilité de la **Direction de l'Éducation (DE)** de la Ville de Niort. La définition du besoin, le choix du matériel et des logiciels, sont élaborés en concertation avec les services de la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Deux-Sèvres (DSDEN79)**.

L'acquisition et la maintenance de ces équipements et des logiciels relève de la **Direction des Systèmes d'Information (DSI)** de la Communauté d'Agglomération du Niortais, direction mutualisée pour la ville de Niort, le CCAS et la CAN.

Sont notamment pris en charge les éléments inventoriés suivants :

- L'acquisition des matériels informatiques : serveurs NAS, équipements réseaux, ordinateurs fixes et portables, tablettes, imprimantes, photocopieurs, vidéoprojecteurs ou écrans interactifs, visualiseurs, équipements de téléphonie et de visiophonie, selon un plan d'équipement défini par la municipalité et en étroite collaboration avec la **DSDEN79**.



- La mise en œuvre et le paramétrage des matériels cités ci-dessus ;
- L'acquisition, l'installation et le paramétrage de logiciels, tels que le système d'exploitation Windows, les navigateurs standards (Mozilla, Chrome, Edge), la suite bureautique LibreOffice et l'antivirus des postes ;
- L'acquisition, l'installation et le paramétrage de logiciels pédagogiques et ou administratifs prévus au catalogue de service « Ecole Numérique » de la **DSI** ;
- La gestion du parc informatique :
 - ✓ Référencement, inventaire ;
 - ✓ Plan de renouvellement des matériels ;
 - ✓ Gestion budgétaire (commandes, factures...) ;
- La maintenance des matériels ;
- La mise en réseau des équipements informatiques appartenant à la Ville de Niort.

(La réinstallation des logiciels pédagogiques hors catalogue de service n'étant pas pris en charge par la **DSI**, l'information aux enseignant(e)s lors d'un changement de matériels sera faite dès le début de l'année scolaire, ceci afin de leur permettre de vérifier en amont la compatibilité des logiciels pédagogiques avec le futur système d'exploitation et prendre les mesures nécessaires)

Article 3 :

Les matériels non référencés par la Ville de Niort (dons, matériels personnels des enseignants ou ceux acquis directement par les écoles par des financements hors municipalité), **ne sont ni maintenus, ni assurés** par la Ville.

Les frais d'entretien, de maintenance, de recyclage et d'évacuation, de même que les consommables nécessaires à leur bon fonctionnement **ne seront pas pris en charge**.

Ces matériels et logiciels doivent être identifiés distinctement par le(la) Directeur(rice) de l'école et **en aucun cas interfacés et connectés avec le réseau informatique**.

Il appartient au (à la) directeur(rice) de l'école de s'assurer de la conformité des licences de ces logiciels utilisés ainsi que de la conformité et de la sécurité de ces matériels (potentiels risques électriques et incendie...).

Un inventaire de ces équipements et logiciels, réactualisé à chaque rentrée scolaire, devra être transmis par le(la) directeur(rice) de l'école à la Collectivité.

L'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

Article 4 :

Les enseignant(e)s s'engagent à utiliser les moyens informatiques de la Ville de Niort à des fins exclusivement professionnelles.

Article 5 :

Les enseignant(e)s s'engagent à respecter :

- La protection des données personnelles conformément à la Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD) ;



- Les droits des marques ;
- Les droits des auteurs (notamment sur les logiciels, les sons, les images, les photographies, les textes...);
- D'une manière générale, les droits des personnes et des biens.

En outre, les enseignant(e)s s'engagent à ne pas diffuser et à ne pas consulter tout message ou toute information quelle que soit sa forme ou sa nature qui serait contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Les enseignant(e)s s'engagent également à ne pas se procurer et installer de logiciels piratés ou frauduleux sur les équipements mis à leur disposition, toute demande d'installation devra être faite par le(la) directeur(rice) de l'école en passant par la plateforme GLPI de la **DSI**.

Cette demande sera étudiée par la **DSI** en lien avec la **DE**. Par souci d'efficacité les applications Web seront privilégiées ainsi que les logiciels industrialisables, déployables sur l'ensemble du parc informatique.

Le CD-ROM est un support devenu inexploitable, les nouvelles dotations n'ayant plus de lecteurs, Les formes d'achat de logiciel pédagogiques supportées sont le téléchargement avec licence et ou la licence pour utilisation Web (portail d'accès).

LES SERVEURS NAS ET ESPACES DE STOCKAGE « NUAGE »

Article 6 :

La mise en œuvre et la maintenance des serveurs NAS des écoles élémentaires sont assurées par la Direction des Systèmes d'Information de l'Agglomération et de la Ville de Niort.

Ces serveurs NAS, en fin de vie, sont voués à disparaître au profit du service « Nuage » de l'Éducation Nationale, service de stockage en ligne, de partage de fichiers et d'outils d'édition de documents en mode collaboratif, qui ne concerne pas les élèves.

La gestion et la maintenance de ce service, au bénéfice de ses seuls personnels, est du ressort de l'Éducation Nationale.

Le déploiement et l'installation des clients de synchronisation sur les équipements informatique des écoles de la Ville de Niort seront assurés par la Direction des Systèmes d'Informations de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est de la responsabilité de chaque enseignant(e)s et directeur(rice) d'école de veiller au bon usage de ce service et à l'application des directives de leur ministère de tutelle.

LES DISPOSITIFS DE SECURITE NUMERIQUE

Article 7 :

L'ensemble des postes informatiques dotés par la Ville de Niort sont équipés d'une solution antivirus.

Les réseaux informatiques sont également sécurisés avec un pare-feu administré par la Direction des Systèmes d'Informations de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Afin de permettre aux enseignants de travailler sereinement et d'assurer la protection de leurs élèves, l'ensemble des postes informatiques dotés par la Ville de Niort ont accès au dispositif de filtrage Internet de l'académie de Poitiers.



Ce dispositif a pour but de limiter au maximum le risque de consultation de contenus « inappropriés » par un contrôle a priori et le blocage de l'affichage de sites identifiés. Cette solution technique ne pouvant garantir l'efficacité totale du filtrage, il est donc nécessaire que les enseignants exercent leur vigilance habituelle lors de l'usage d'internet par les élèves.

S'il y a des ouvertures ou des blocages de certains sites, les enseignants devront en faire la demande via la plateforme d'assistance mutualisée AMERANA de l'académie de Poitiers.

LA MAINTENANCE INFORMATIQUE

Article 8 :

La Direction des Systèmes d'Information de l'Agglomération du Niortais prend en charge la maintenance de l'ensemble des équipements systèmes et réseaux (serveurs NAS, commutateurs, routeurs, Bornes Wi-Fi, ...etc.) ainsi que les télécommunications.

Seul le matériel référencé par la Ville de Niort est maintenu.

Les prestations de maintenance informatique ne pourront être exécutées que dans la mesure où les articles présentés dans la présente convention auront été respectés.

Article 9 :

En période de rentrée scolaire, les effectifs inscrits au sein de chaque école déterminent la création ou la suppression de classes.

Ainsi, toute ouverture d'une nouvelle classe entraînera une dotation de matériel informatique complémentaire prévu au catalogue de service « Ecole Numérique » (Cf annexe 2).

Toute suppression d'une classe entraînera l'enlèvement des matériels dont elle était dotée.

Ces différents cas de figure pourront donc affecter la dotation globale d'une école.

Article 10 :

Les systèmes d'exploitation et les logiciels standards installés ne sont pas modifiables sans autorisation de la Direction des Systèmes d'Information de l'Agglomération du Niortais.

La connexion se fait au moyen d'un profil (utilisateur/mot de passe) déterminé, mis en place et communiqué aux enseignant(e)s. La mise en place, et l'utilisation d'un autre profil est strictement interdite.

Article 11 :

Les interventions sont faites sous la responsabilité de la Ville de Niort à la demande du (de la) Directeur(rice) de l'école ou du correspondant informatique désigné.

Article 12 :

La maintenance des matériels porte sur :

- La réparation des matériels signalés défectueux, celle-ci pouvant comprendre le remplacement d'éléments défectueux par des éléments identiques ou équivalents à ceux d'origine.



La maintenance logicielle porte sur :

- Le support technique des logiciels référencés au catalogue de service « Ecole Numérique » de la Ville de Niort ;
- Si nécessaire, le déplacement sur le site du groupe scolaire ou retour atelier pour un re-paramétrage ou une réinstallation des logiciels signalés défectueux.

Article 13 :

Toutes les demandes informatiques et notamment, les déclarations d'anomalies ou d'incidents doivent être transmises par le(la) directeur(ice) de l'école en passant par la **plateforme GLPI** : <https://ticket.niort-agglo.fr>

Les demandes d'acquisition de matériel ou de logiciels devront se faire en utilisant l'**Application Directeur** : <https://demandes-ecoles.niort-agglo.fr>

Celles-ci seront étudiées et validées par la Direction de l'Éducation de la Ville de Niort puis transmises à la DSI.

LA SAUVEGARDE DES DONNÉES

Article 14 :

Les données issues du travail des élèves et des enseignants peuvent être soit centralisées sur le serveur NAS de l'école ou le service « Nuage » de l'Éducation Nationale.

Il n'y a pas de sauvegarde des données stockées sur les postes de travail. De ce fait, la Ville de Niort ne pourra être tenue responsable de la perte des données de travail de l'école si celles-ci ont été stockées uniquement en local sur les postes.

Le service Nuage n'étant pas ouvert aux élèves, il ne peut pas remplacer les serveurs NAS.

LA FORMATION

Article 15 :

Les formations à l'usage pédagogique des matériels et logiciels installés dans les établissements scolaires ne sont pas prises en charge par la Ville de Niort.

Les directeur(ice)s et enseignant(e)s devront s'assurer au préalable de toute demande de formation auprès de leur ministère de tutelle, et nécessitant l'acquisition d'un matériel ou d'un logiciel que, d'une part, celui-ci ait été validé conjointement par les services de la DSDEN79 et de la Ville de Niort et d'autre part, inscrit au budget de l'année civile en cours.



LES CONSOMMABLES

Article 16 :

Les toners d'encre des photocopieurs et des imprimantes :

Les photocopieurs et imprimantes référencés par la Direction de l'Education de la Ville de Niort font l'objet d'un contrat de maintenance qui inclut la livraison, par le prestataire, des toners d'encre au pied de chaque machine.

Une commande, en cas exceptionnel de rupture, devra se faire exclusivement auprès de la Direction des Systèmes d'Information de l'Agglomération du Niortais en passant par la plateforme GLPI. Ce fonctionnement permet de déterminer précisément les causes de non-livraison et d'éviter que cela ne puisse se reproduire.

Afin d'optimiser l'usage des moyens d'impressions, notamment sur les impressions couleurs, la ville de Niort a mis en place des quotas d'impressions par école et par année scolaire.

Seuls les profils informatiques « Enseignants » permettent l'impression. Les impressions de production d'élève doivent passer par l'enseignant qui en a la maîtrise.

DUREE, RESILIATION OU MODIFICATIONS DE LA PRESENTE CONVENTION

Article 17 :

La présente convention prend effet le pour une durée de

La présente convention pourra être résiliée, soit d'un commun accord entre les parties, soit par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 3 mois.

Toutes modifications seront actées par la rédaction d'un avenant acceptée par les deux parties.

Fait à Niort, le « **DATE** »

Pour la Ville de Niort,

Monsieur le Maire,

Jérôme BALOGÉ

Pour l'Education Nationale,

Madame la Directrice académique des services
de l'Education Nationale des Deux-Sèvres

Véronique GUGGIARI

ANNEXE 1 :

UTILISATIONS des TABLETTES PAR L'ENSEIGNANT - EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT – Dans le cadre de sortie scolaire

L'enseignant souhaitant utiliser les tablettes dans le cadre de sortie scolaire devra en informer son directeur(trice) qui fera une déclaration sur l'**Application Directeur** :

<https://demandes-ecoles.niort-agglo.fr>

The screenshot shows the 'Demandes Ecoles' application interface. The top navigation bar includes 'Accueil / Faire une demande / Informations' and the user profile 'Directeur' with a dropdown arrow. The main content area is divided into two columns. The left column features a 'Mon budget' section with a download icon and the text 'Télécharger le fichier de budget'. The right column features a 'Contacts' section with a list of email addresses for various services: 'La direction de l'Éducation : education@mairie-niort.fr', 'Le service comptabilité : educationcomptabilite@mairie-niort.fr', 'Le service inscriptions scolaires : education-inscriptions@mairie-niort.fr', 'Le service vie scolaire : educationviescolaire@mairie-niort.fr', 'Le service facturation : education-facturation@mairie-niort.fr', and 'Le service restauration scolaire : education.restauration@mairie-niort.fr'. Below these sections is a 'Choisissez ce que vous souhaitez faire' section with a 'Faire une demande' button. To the right, there is a 'Vos demandes en cours' section displaying a list of pending requests, including 'Demande de travaux - Ecole Ville de Niort > Coubertin Élémentaire' with details like 'Catégorie : Demande de travaux Ecoles', 'Demande effectuée par DE COUBERTIN ELEMENTAIRE US1220 le 03-10-2024 15:53', and 'En cours (Attribué) Attribué à : Travaux Ecoles'.

The screenshot shows the 'Demandes Ecoles' application interface. The top navigation bar includes 'Accueil / Faire une demande / Informations' and the user profile 'Directeur' with a dropdown arrow. The main content area features a search bar with the placeholder text 'Chercher avec un mot clé'. Below the search bar are three category selection cards: 'Demande d'achat' with a shopping basket icon, 'Demandes administratives' with a bus icon, and 'Demande de travaux Ecoles' with a hammer icon. Each card has a folder icon at the bottom right.

ANNEXE 2 :

Extrait du Catalogue de service « Ecole Numérique » au 23 avril 2025

Plan d'équipement numérique standard - Ecoles Élémentaires

Directeur(rice) :

- 1 ordinateur fixe, pack clavier/souris, écran
- ou 1 ordinateur portable, pack clavier/souris, écran, station d'accueil (personnel en mobilité sur plusieurs écoles de la ville)
- 1 imprimante, A4 Noir & Blanc

Salle des Maîtres :

- 1 ordinateur fixe, pack clavier/souris

Dans chaque classe :

- 1 ordinateur portable VDI, remplacer par un ordinateur fixe
- Vidéoprojecteur Interactif mural courte focal EPSON
- Tableau blanc
- Pack Educatif (Visualiseur Speechi, enceinte de sonorisation, 2 Stylets Interactif Epson bleu et orange)

- Enceintes de sonorisation

- Tableau blanc

- Logiciels : Airserver

Moyens numériques Commun :

- Ordinateur Fixe ou portable Bibliothèque (sous réserve d'éligibilité)
- Portables élèves
- PC classe mobile : remplacé par tablette iPad
- Tablettes iPad : dotation 2023 avec armoires de charge de bornes d'accès Wi-Fi mobiles

- Accès Internet FTTH
- Réseau informatique sécurisé : (Ethernet filaire et Wi-Fi)
- Imprimantes multifonction (MFP) : A3/A4, Noir & blanc / Couleur

Ecoles Maternelles :

Directeur(rice) :

- 1 ordinateur fixe, pack clavier/souris, écran

ou 1 ordinateur portable, pack clavier/souris, écran, station d'accueil (personnel en mobilité sur plusieurs écoles de la ville)

- 1 imprimante, A4 Noir & Blanc

Salle des Maîtres :

- 1 ordinateur fixe, pack clavier/souris

Moyens numériques Commun :

- Ordinateur Fixe ou portable Bibliothèque (sous réserve d'éligibilité)
- Accès Internet FTTH
- Imprimantes multifonction (MFP) : A3/A4, Noir & blanc / Couleur

Liste des logiciels installés sur les ordinateurs pédagogiques

- Teamviewer
- Libre Office (extensions possibles Grammalecte, Lire couleur, Cartable Fantastique)
- Thunderbird
- Photofiltre
- Audacity
- Sankore
- Speechi

- Agent GLPI
- 7ZIP
- Firefox
- VLC
- Chrome
- Notepad++
- Adobe Reader
- Trend Micro Antivirus
- La police d'écriture Open dyslexic
- 40 polices pour l'école
- Balabolka
- Open Board
- Tuxbot
- OpenShot

Liste des logiciels installés sur les Tablettes iPad

- Time in
- Timer visuel
- J'écris en cursive
- Apprendre à écrire les lettres
- Qwant Junior
- GraphoGame Français
- Nextcloud
- 1000 mots
- Google Earth
- Lalilo (raccourci web)
- Educartable enseignant
- Français premiers pas
- Appareil photo, Photo, Dictaphone, Calculette, Fichiers, Plans, Notes, Livres
- MathCityMap
- Calcul@tice
- Défi Tables
- Book Creator (version complète payante)
- Mathador Classe Chrono
- Puppet Pals 1 (version complète payante : HD director's pass)

- Symax
- Mathia
- iMovie
- HowMany
- Adobe Spark Video
- Scratch Junior
- Thinglink
- Photon EDU
- Skitch
- Bee Bot
- Pages
- Popplet Lite
- Leximage +
- Boss Jock Jr
- Bookinou
- Talkr
- Merge Object Viewer
- Loupe
- Mesure
- Réglages
- Mail
- Safari

Plan d'équipement ou dispositifs spécifiques (NEFLE, Subventions, autres)

- Dotation écoles élémentaires 2023 iPad

ARAGON	7
AUBIGNE	4
BERT	3
BRIZEAUX	8
BUISSON	7
COUBERTIN	5
FERRY	5
JAURES	5
MACE	4
MERMOZ	5
MICHELET	5
MIRANDELLE	3
PASTEUR	5
PEROCHON	4
PREVERT	4
PROUST	5
SAND	6
ZAY	5

ZOLA **6**

- **Projet NEFLE 2024 Groupe scolaire Les BRISEAUX**

IPADS	5
PORTABLES	5
ENI	5

- **Dotation expérimentale LiFi Ecole PREVERT**

TABLETTES ANDROID	4
Connecteur LIFI pour ordinateur	1

ANNEXE 3 :

Charte de l'usage de l'informatique à l'école

(Source DSDEN79 : <https://ww2.ac-poitiers.fr/dsden79-pedagogie/spip.php?article291>)

La charte utilisateur pour les adultes :

Le bon fonctionnement du système d'information suppose le respect des dispositions législatives et réglementaires, notamment le respect des règles visant à assurer la sécurité, la performance des traitements et la conservation des données.

La charte définit les règles d'usages et de sécurité que l'institution et l'utilisateur s'engagent à respecter : elle précise les droits et devoirs de chacun.

Elle doit être consultée et signée de tous les personnels intervenant dans les écoles et annexée au règlement intérieur de l'école.

[Consulter la charte sur les usages du système d'information par les personnels](#) (connexion à l'intranet académique requise, rubrique Informatique).

La charte utilisateur pour les élèves :

L'idéal consiste à élaborer la charte utilisateur avec les élèves. En voici toutefois un exemple simplifié.

https://ww2.ac-poitiers.fr/dsden79-pedagogie/sites/dsden79-pedagogie/IMG/pdf/charte_eleve.pdf



2025-26

Catalogue de service «Ecole Numérique »



niort agglo
Agglomération du Niortais

POUSSARD Denis
Direction des Systèmes d'Information
23/04/2025

Catalogue de service « Ecole Numérique »

Table des matières

A - Plan d'équipement Numérique	2
1 - Ecole Elémentaires - Plan d'équipement numérique :	2
1 – 1 Directeur(rice) :	2
Salle des Maîtres :	2
Dans chaque classe :	2
Moyens numériques Commun :	2
2 - Ecoles Maternelles – Plan d'équipement numérique :	3
Directeur(rice) :	3
Salle des Maîtres :	3
Moyens numériques Commun :	3
Liste des logiciels installés sur les ordinateurs pédagogiques	3
Liste des logiciels installés sur les Tablettes iPad.....	3
Plan d'équipement ou dispositifs spécifiques (NEFLE, Subventions, autres).....	4
• Dotation écoles élémentaires 2023 iPad	4
• Projet NEFLE 2024 Groupe scolaire Les BRISEAUX	4
• Dotation expérimentale LiFi Ecole PREVERT	4

Catalogue de service « Ecole Numérique »

A – PLAN D'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

A1 – Profil de dotation Ecole Élémentaires :

➤ **Bureau directeur(rice) :**

- 1 ordinateur fixe, pack clavier/souris, écran

ou 1 ordinateur portable, pack clavier/souris, écran, station d'accueil (personnel en mobilité sur plusieurs écoles de la ville)

- 1 imprimante, A4 Noir & Blanc

➤ **Salle des Maîtres :**

- 1 ordinateur fixe, pack clavier/souris

➤ **Classe CP, CE1, CE2, CM1, CM2 :**

- 1 ordinateur portable VDI, remplacer par un ordinateur fixe
- Vidéoprojecteur Interactif mural courte focal EPSON
- Tableau blanc
- Pack Educatif (Visualiseur Speechi, enceinte de sonorisation, 2 Stylets Interactif Epson bleu et orange)
- Enceintes de sonorisation
- Tableau blanc
- Logiciels : Airserver

➤ **Moyens numériques Commun :**

- Ordinateur Fixe ou portable Bibliothèque (sous réserve d'éligibilité)
- **Portables élèves**
- **PC classe mobile** : remplacé par tablette iPad
- **Tablettes iPad** : dotation 2023 avec armoires de charge de bornes d'accès Wi-Fi mobiles
- **Accès Internet FTTH**
- **Réseau informatique sécurisé** : (Ethernet filaire et Wi-Fi)
- **Imprimantes multifonction (MFP)** : A3/A4, Noir & blanc / Couleur
- **Filtrage Web Académique**

Catalogue de service « Ecole Numérique »

A2 – Profil de dotation Ecoles Maternelles :

➤ Bureau directeur(rice) :

- 1 ordinateur fixe, pack clavier/souris, écran

ou 1 ordinateur portable, pack clavier/souris, écran, station d'accueil (personnel en mobilité sur plusieurs écoles de la ville)

- 1 imprimante, A4 Noir & Blanc

➤ Salle des Maîtres :

- 1 ordinateur fixe, pack clavier/souris

➤ Moyens numériques Commun :

- Ordinateur Fixe ou portable Bibliothèque (sous réserve d'éligibilité)
- **Accès Internet FTTH**
- **Filtrage Web Académique**
- **Imprimantes multifonction (MFP) : A3/A4, Noir & blanc / Couleur**

A3 - Logiciels installés sur les ordinateurs pédagogiques :

Nom du logiciel	Catégorie	Descriptif	Disponibilité	Contact / Assistance	Coût du service
Agent GLPI	Gestion de parc	Gestion de parc et suivi d'incidents			GPL-2.0-only
7 ZIP	Compression: Création de .zip, .rar, .tar.gz etc.	7zip (compression, décompression, fichier, file, archive, archivage, zip, rar, jar, tar, gz, EPLE, compress, PowerArchiver, WinZip, WinRAR)			LGPL-2.0-onl
Mozilla Firefox	Navigateur web	Mozilla Firefox (Extended Support Release) (Mozilla Firefox (Extended Support Release), navigateur, browser, web, ESR, sécurité, security, EPLE, Chromium)			MPL-2.0
VLC	Lecteur multimédia	VLC (lecteur vidéo, video player, multimédia,			GPL-2.0-only

Catalogue de service « Ecole Numérique »

		multimedia, audio, musique, music, EPLE)			
Google Chrome					
Notepad ++	Éditeur de textes	Notepad++ (editeur de texte, text editor, code, programmation, EPLE, GNU Emacs, PyCharm Community, Eclipse)			GPL-2.0-only
LibreOffice	Suite bureautique	LibreOffice (LibreOffice, traitement de texte, word, excel, powerpoint, tableur, spreadsheet, présentation, presentation, EPLE, nocodb, LibreOffice Online, Python, R, SAS, Stata, Microsoft Excel, Groff, Microsoft Office, Microsoft Word, Microsoft PowerPoint, AbiWord, Mes			MPL-2.0
Adobe Reader DC	PDF	Affichage et impression des fichiers PDF			Adobe gratuit
Antivirus Trend	Sécurité	Logiciel antivirus			Xxx €

A4 - Logiciels installés sur les Tablettes iPad

Nom de l'application	Catégorie	Descriptif	Disponibilité	Contact / Assistance	Coût du service
1000 Mots CP-CE1				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
Adobe Spark Video				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
AirServer Connect.				Assistance Technique : DSI	
Bee-Bot				Assistance Technique : DSI	

Catalogue de service « Ecole Numérique »

				Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
Book Creator for iPad				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
calcul@TICE				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
Canva: Graphisme				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
Documents est l'application avec le plus de compétences sur votre appareil iOS. C'est l'hub de tous vos fichiers car il remplace une visionneuse de documents				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
En classe				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
iMovie				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
J'écris en cursive - lettres				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
Jeu de math à deux joueurs				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
Matrix Game 1				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
Matrix Game 2				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
Matrix Game 3				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
My Mosaic 1				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : référent(s) numérique(s) DSDEN	
My Mosaic 2				Assistance Technique : DSI	

Catalogue de service « Ecole Numérique »

				Assistance pédagogique : réfèrent(s) numérique(s) DSDEN	
Number Catcher				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : réfèrent(s) numérique(s) DSDEN	
Popplet Lite				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : réfèrent(s) numérique(s) DSDEN	
Puppet Pals				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : réfèrent(s) numérique(s) DSDEN	
ScratchJr				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : réfèrent(s) numérique(s) DSDEN	
Skitch: Prendre une photo				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : réfèrent(s) numérique(s) DSDEN	
Stop Motion Studio				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : réfèrent(s) numérique(s) DSDEN	
Time in — AMIKEO APPS				Assistance Technique : DSI Assistance pédagogique : réfèrent(s) numérique(s) DSDEN	

A5- Dispositifs spécifiques (NEFLE, Subventions, autres...etc)

- **2023 - Dotation expérimentale LiFi - Ecole PREVERT**

- TABLETTES ANDROID 4
- Connecteur LIFI pour ordinateur 1

- **2023 - Dotation 95 tablettes iPad - écoles élémentaires 95 tablettes**

Dotation 2023	Ecole Elémentaire																		
1 armoire de stockage/charge + WiFi 2 bornes WiFi mobiles	E ARAGON	E AUBIGNE	E BERT	E BRIZEAUX	E BUISSON	E COUBERTIN	E FERRY	E JAURES	E MACE	E MERMOZ	E MICHELET	E MIRANDELLE	E PASTEUR	E PEROCHON	E PREVERT	E PROUST	E SAND	E ZAY	E ZOLA

Catalogue de service « Ecole Numérique »

Tablettes iPad	7	4	3	7	7	5	5	5	4	5	5	3	5	4	4	5	6	5	6
----------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

- 2024 - Projet NEFLE Groupe scolaire Les BRIZEAUX

- **Ecole maternelle :**

- 5 iPad maternelle
- 1 armoire de stockage / charge + WiFi
- 1 borne WiFi mobile
- 2 Ecran Numérique Interactif 65'' + 1 visualiseur A3 + 1Visualiseur A4

- **Ecole Élémentaire :**

- 8 iPad élémentaire
- 1 armoire de stockage / Charge + Wifi
- 1 borne WiFi mobile
- 3 Ecran Numérique Interactif 65'', 1 visualiseur A3, 1 visualiseur A4

B- PRESTATIONS

B1- Offre de logiciels :

Nom du logiciel	Catégorie	Descriptif	Public Visé	Disponibilité	Contact / Assistance	Coût du service
Pack EDULIVRET / EDUCARTABLE	Service en ligne	Educartable : Cahier de textes, de liaison et de vie numérique pour l'école Edulivret : livret scolaire numérique	Enseignants Directeurs Famille	Toute classe Ecoles	Assistance : EDUMOOV	26 € TTC Par année scolaire Par classe
Hibouthèque	Service en ligne	Solution pour gérer la bibilothèque	Enseignants, élèves	Projet pédagogique validé avec enseignant référent	Assistance : CANOPE	35€ à 80 € Par année scolaire

Catalogue de service « Ecole Numérique »

B2- Offre de service :

Téléphonie

Descriptif

- Déployer et gérer les services de téléphonie de la DSI

Public Visé

Directeurs(rices), personnel administratifs et technique de l'école

Périmètre du service

- Fourniture des postes de téléphones fixe
- Attribution des numéros de téléphones et gestion de l'annuaire
- Assistance sur les postes et les services associés
- Conception, déploiement et exploitation du réseau de téléphonie interne
- Gestion des échanges avec les opérateurs

Engagements / Niveau de service

- Prise en charge de la demande d'incident dans la demi-journée

Indicateurs de mesures & qualité

Ce service vous est utile à ...

- Disposer d'un poste téléphonique

Contacts Assistance

- Assistance de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 les jours ouvrés (hors période de fermeture)
- Assistance niveau 1 – Service SAU
- Assistance niveau 2 – Service SISN

Contraintes d'utilisation

- Mode dégradé en cas de maintenance du service

Conditions d'utilisation

- Disposer d'un poste téléphonique conforme aux indications techniques

Assistance matériel informatique administratifs

Descriptif

- Proposer une assistance en ligne ou une intervention des équipes sur sites sur les postes informatiques administratifs

Public Visé

- Directrices et directeurs des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Niort

Périmètre du service

- Support sur le dépannage de votre poste informatique professionnel

Engagements / Niveau de service

- Prise en charge de la demande dans la demi-journée aux heures d'ouverture du service

Catalogue de service « Ecole Numérique »

- Support sur les logiciels applicatifs mis à disposition par la DSI

-
-
-
-

Ce service vous est utile à ...

- Vous apportez une aide au quotidien
- Vous fournissez une assistance en cas de problème matériel
- Vous offrez une assistance logicielle mise à disposition par la DSI

Conditions d'utilisation

- Être directeur ou directrices des écoles de la Ville de Niort

- Service garanti de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Indicateurs de mesures & qualité

- Taux de disponibilité des applications
- Temps moyen de réponse en cas d'incident

Contacts Assistance

- Assistance de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 les jours ouvrés (hors période de fermeture)
- Assistance niveau 1 – Service SAU
- Assistance niveau 2 – Service SISN

Contraintes d'utilisation

- Disposer d'un matériel informatique permettant de déposer une demande
- Disposer d'un accès Internet